

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt,  
le vendredi 6 mars, à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu,  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 1<sup>er</sup> mars 2020

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,  
Jacques GRANGERAU, Nicolas GETE, Daniel BEROCCHI, Annick  
VACELET, Gérard PIANET.

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2020

**Étai(en)t excusé(e)(s) :** Céline PICHON (procuration à Jean-Baptiste  
MÉRILLOT).

**Était absent :** Alexis MURA.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Nicolas GETE.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Affectation du résultat, du budget du  
service de l'eau, de l'exercice 2019.**

Le Maire rappelle, à l'Assemblée que, le résultat, engendré par le vote du  
compte administratif, des différentes sections, est sujet à une affectation dans  
le budget 2020, du Service de l'eau.

n° 2020 - 06

DÉSIGNATION	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	
- Budget du service de l'eau			<i>B 2020</i>	
Investissement	+ 98 797,40 €	+ 9 780,79 €	<i>RI 001</i>	+ 108 578,19 €
Exploitation	+ 5 038,27 €	- 3 820,96 €	<i>RE 002</i>	+ 1 217,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 103 835,67 €</b>	<b>+ 5 959,83 €</b>		<b>+ 109 795,50 €</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITÉ,**

**- DÉCIDE d'affecter les résultats ci-dessus, de la manière suivante :**

Affectation de l'excédent d'Exploitation de **1 217,31 €**, au compte :  
**RE 002.**

Affectation de l'excédent d'Investissement de **108 578,19 €**, au compte :  
**RI 001.**

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

